Au Conseil des Ministres

M. Briand avait annoncé son intention de refuser le débat financier

Au Conseil des ministres, tenu mardi matin à l'Elysée, MM. Briand et Painlevé ont exposé l'état du règlement des affaires marocaines.

M. Briand a ensuite fait connaître qu'il se proposait de garder, en présence des nouvelles demandes d'interpellation sur la question financière et pour les mêmes motifs, la position qu'il avait prise la semaine dernière.

L'unanimité du Conseil lui a donné son approbation.

M. Péret a fait l'exposé de la situation financière et M. Durand a fait connaître la procédure qu'il demanderait à la commission du suffrage universel de suivre pour aboutir à l'examen rapide par la Chambre du projet de scrutin uninominal.

En sortant de l'Elysée, M. Briand a confirmé son intention formelle de demander à la Chambre d'ajourner tout débat sur la question financière, le gouvernement ayant résolu de concentrer toute son attention à la lutte qu'il a engagée pour le redressement du franc. Le moment viendra, a-t-il dit, où un large débat pourra s'instituer sur la question financière. Mais aujourd'hui, il importe de ne pas laisser s'ouvrir devant la Chambre une discussion de cette importance, qui prendrait forcément plusieurs jours et qui ne pourrait qu'énerver l'opinion.

Comme on lui demandait s'il accepterait un débat sur la politique générale, M. Briand a répondu : « C'est impossible, car le débat une fois engagé, rien ne pourrait l'empêcher de dévier sur un autre terrain ».

On a vu plus haut que M. Briand avait tenu parole à la Chambre.

LES INCIDENTS DE LA COMÉDIE FRANÇAISE ÉVOQUÉS AU SÉNAT

Le Sénat a validé hier l'élection de M. Justin GODART comme sénateur du Rhône.

M. LAS-CASES a demandé au ministre de l'Instruction Publique les motifs de l'interdiction faite aux sociétaires de la Comédie-Française de jouer un gala de bienfaisance organisé au profit des étudiants catholiques.

Le Ministre déclare que la demande lui fut faite d'une manière incorrecte et que de telles autorisations ne sont accordées que très rarement. Il avait donc refusé pour ne pas créer de précédent.

Le Sénat vote enfin le projet relatif aux marchés des communes et des établissements publics de bienfaisance et d'assistance.

La séance est ensuite renvoyée à jeudi à 15 heures.

Sunlight Savon

VOIR EN DERNIÈRE PAGE

UN AÉROPLANE ANGLAIS OBLIGÉ D'ATTERRIR PRÈS DE CALAIS

A la suite d'une panne d'essence, un biplan de l'« Imperial air Way London », venant de Croydon, avec 9 personnes à bord, a été forcé d'atterrir hier matin à 9 h. 31, à 2 kilomètres de Calais, au lieu dit « Fort Vert ».

L'avion devait aller à Bruxelles, puis à Cologne. Les passagers sont sains et saufs et l'avion n'est pas endommagé.

La discussion de l'accord Mellon-Bérenger va commencer devant le Parlement américain

La Chambre des représentants abordera aujourd'hui la discussion de l'accord franco-américain.

M. Green, président de la commission des finances, dans son rapport, exposera la situation économique de la France et ses dettes autres que celles des Etats-Unis.

Il terminera en demandant la ratification de l'accord.

M. Rainey, démocrate (Illinois), présentera un rapport au nom de la minorité, mais le résultat du vote n'est pas douteux, et il est certain que l'accord sera ratifié.

On déclare que les milieux officiels souhaiteraient faire tout leur possible pour aider la France dans sa situation financière présente.

On ajoute que des prêts américains ne seraient possibles qu'après la ratification de l'accord par le Parlement français.

En outre, l'impression dans certains milieux est que la ratification de l'accord franco-américain par les Parlements américains et français améneraît non seulement la stabilisation du franc français, mais encore du franc belge et de la lire, car ce sera le très important déblayage final.

Dès qu'il sera effectué, les opérations financières pourraient être entreprises pour remettre virtuellement l'Europe entière sur pied.

ESCROQUERIE AUX DOMMAGES DE GUERRE, A ESTAIRES

Le Parquet d'Hazebrouck va reprendre cette semaine l'instruction de l'enquête ouverte, sur les demandes d'indemnités de dommages de guerre, déposées par M. Roussel-Crinquette, quincaillier à Estaires.

On sait que ce dernier est inculpé d'escroquerie et de fausse déclaration de dommages. Son dossier comporte une demande approximative de deux millions, somme grandement disproportionnée avec les polices d'assurances d'avant guerre.

Des témoins viennent d'être cités.

Les "Faits nouveaux" de la gare de Lille

ILS INQUIÈTENT LE SYNDICAT DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT

Le Syndicat des Communes de l'arrondissement de Lille vient d'adresser la lettre suivante relative à la future nouvelle gare de Lille et à la ligne de contournement à : MM. les Maires des communes visées à l'enquête, du 2 juin 1924 ; MM. les membres de la Commission d'enquête ; M. le Préfet du Nord, et MM. les Maires de Roubaix et de Tourcoing :

Lille le 1er Juin 1926.

Monsieur,

« Nous croyons devoir porter à votre connaissance un certain nombre de « faits nouveaux » qui se sont produits depuis la clôture des enquêtes ordonnées par M. le Préfet du Nord, tant au sujet de la déclaration d'utilité publique du projet qu'à celui de la « création des surtaxes locales temporaires », destinées à amortir l'emprunt de 50 millions à contracter par la Ville de Lille, sur sa participation de 87 millions dans la valeur des travaux envisagés pour la construction d'une gare de passage à Lille et la création d'une ligne de contournement.

» A cette époque, les bases financières du projet, évalué à 216 millions, étaient les suivantes :

Participation de la Compagnie du Nord : 43 millions.

Participation de l'Etat : 86 millions.

Participation de la Ville de Lille : 87 millions.

» Les 87 millions de participation de la Ville de Lille étaient couverts par l'emprunt de 50 millions dont il est question ci-dessus, garanti par le produit des surtaxes locales temporaires et éventuellement par une imposition extraordinaire de la Ville de Lille en cas d'insuffisance du produit des dites surtaxes ; le solde, soit 57 millions étant versé par la Ville de Lille elle-même au moyen de ses ressources tant ordinaires qu'extraordinaires.

» Depuis cette date, M. le Ministre des Finances à qui le projet avait été soumis, a fait connaître qu'étant donné la situation financière actuelle de l'Etat, sa subvention **ne pourrait être supérieure à 43 millions.**

» A la suite de la réunion d'une Sous-Commission du Conseil supérieur des Chemins de fer, la Ville de Lille a été avisée de cette décision et il lui été demandé de **prendre à sa charge les dits 43 millions,** en faisant appel au besoin aux surtaxes locales.

» La Ville de Lille, par délibération du Conseil municipal, en date du 11 mai dernier, a accepté de **prendre à son compte** (mais non à sa seule charge) **cette nouvelle charge,** étant stipulé en effet, que la Ville de Lille se réservait, dans un délai de deux ans, à partir du commencement des travaux, de demander la **révision de la durée de perception, du taux et de l'assiette des surtaxes locales temporaires,** d'autre part, que l'**Etat serait favorable à cette révision** des surtaxes, qui devraient être établies de manière que leur produit permette, non seulement à la Ville de Lille de faire face à la contribution complémentaire de 43 millions qui lui est demandée, mais aussi à la Ville, à l'Etat et à la **Compagnie du Nord,** de faire face aux dépessements éventuels de dépenses que la combinaison financière primitivement envisagée mettait à leur charge.

» A notre connaissance, la commission d'enquête ayant statué sur la détermination des dites surtaxes, d'après le projet primitif (emprunt de 50 millions) n'a pas été saisie à nouveau.

» Si M. le Préfet approuvait cette délibération, les communes de la périphérie de Lille et vraisemblablement celles situées dans un rayon de 15 kilomètres, y compris Roubaix et Tourcoing, seraient dans l'obligation, « l'Etat étant favorable », de supporter, sans observation, les modifications qui seront **certainement** apportées au régime des surtaxes tel que l'a défini la Commission d'enquête, et cela pour couvrir, non seulement la participation défaillante de l'Etat de 43 millions, mais certaine, des dépenses prévues au projet qui date de 1923. Nous sommes loin de l'époque où il n'était même pas acquis que les surtaxes envisagées puissent produire l'annuité de l'emprunt de 50 millions, la Ville de Lille ayant même envisagé une imposition extraordinaire, pour la compléter éventuellement.

» Il semble tout d'abord, qu'une modification aussi profonde du projet, approuvé par la Commission d'enquête, ne puisse y être apportée sans que cette dernière et même les communes intéressées ne soient appelées à formuler leur avis.

» Il est à remarquer également, que c'est la Ville de Lille et les Communes visées seules, qui se substituent à l'Etat pour le paiement (au moyen des surtaxes locales) des 43 millions qui ne peuvent être accordés, que la part de la Compagnie du Nord reste toujours et invariablement fixée à 43 millions quel que soit le montant réel des dépenses inconnu jusqu'alors ; que cette participation est hors de proportion avec les intérêts nombreux et de tous ordres qu'elle retire, la première et surtout, de la réalisation du projet, dont la valeur initiale prévue est de 216 millions, sans tenir compte naturellement des dépassements de dépenses qu'il est malheureusement complètement impossible de chiffrer dès maintenant.

» Nous avons cru de notre devoir de porter sans retard ces faits à voir connaissance, afin de vous permettre d'étudier vous même cette importante question.

» De son côté, le Syndicat y porte toute son attention et prochainement sera provoquée une réunion au cours de laquelle cette affaire sera examinée ».

Chapeaux Abbaye 2, rue Esquermoise — LILLE —

UN RÉSULTAT DE LA CRISE MINIÈRE ANGLAISE

Suivant le « Daily Express », la crise du charbon a pour résultat d'amener des grandes compagnies de chemins de fer à reprendre un projet envisagé bien avant la grève, consistant à économiser le charbon en employant le combustible liquide pour les locomotives. La compagnie en question économiserait ainsi 3 millions de tonnes de charbon par an.

LE GÉNÉRAL GOURAUD A LILLE

Le général Gouraud, passant en revue les troupes à la Citadelle de Lille. En médaillon : Le général s'entretenant avec le général Lacapelle, commandant du 1er Corps.

Après avoir inspecté les troupes de Dunkerque, Calais, Boulogne et Saint-Omer, le général Gouraud est revenu mardi à midi à Lille.

Le Gouverneur militaire de Paris s'est rendu dès 14 h. 30 à la Citadelle, accompagné du général Lacapelle et d'officiers d'Etat-Major et a passé en revue le bataillon du 43e R. I. qui lui fut présenté par le colonel Stirn.

Au quartier général où il se rendit ensuite, le général Gouraud reçut les officiers supérieurs et les chefs de service du Corps.

L'inspection continuera aujourd'hui par sa visite aux services du génie et à midi, le général quittera Lille, poursuivant sa tournée vers Douai et Cambrai.

LA TRAGÉDIE FAMILIALE DE WASQUEHAL

Les funérailles du cabaretier Jean Destobeere, la victime du drame de famille que nous avons relaté hier, auront lieu jeudi matin à 9 heures.

L'instruction de cette affaire se poursuit. Rosa Destobeleere, la femme de la victime, a avoué avoir donné à son père la corde qui a servi à simuler un suicide. Elle a reconnu également avoir déclaré à qui voulait l'entendre que si son mari continuait à la menacer de mort, elle le tuerait.

N'a-t-elle pas pris aussi part au crime ? Il semble, de prime abord, assez invraisemblable qu'un vieillard de près de 70 ans ait pu venir à bout d'un homme, dans la force de l'âge. A-t-il été aidé ? La justice aura à éclaircir ce point.

Le meurtrier, Florimond Quisnoy a renouvelé ses aveux. Il paraît inconscient du rôle sinistre qu'il a joué. Son crime commis, il était tranquillement retourné chez lui et s'était endormi du sommeil du juste.

700.000 FRANCS TROUVÉS PRÈS D'UN MORT AU CATEAU

Menant une vie très sobre et très retirée, les frères Bapelaere habitaient depuis très longtemps la rue des Remparts, au Cateau.

D'après la rumeur publique, ils jouissaient d'une fortune assez rondelette.

Voici quelques mois un des frères mourut et, samedi dernier, étonnés de ne point voir son frère, des voisins vinrent à la police, faire part de leurs craintes.

Deux agents de police se rendirent immédiatement chez Bavelaere Ulysse et le trouvèrent, étendu mort dans son arrière cuisine. Un docteur mandé, constata que la mort devait remonter au matin même.

On découvrit un testament, non terminé et par conséquent sans valeur, d'après lequel les biens du défunt étaient légués à quelques cousins et à la ville du Cateau.

Une liste contenait les détails de la fortune du rentier, qui fut retrouvée dans le lit, dans un sac à sel, il était plein d'or et de pièces d'argent, de liasses de billets de 100 fr. et de nombreux titres au porteur. Cette fortune est évaluée à 700.000 francs.

Le juge de paix posa immédiatement les scellés.

Il paraît que le célibataire aurait déposé, il y a un mois, chez un notaire, un premier testament.

UNE GRÈVE AUX BLANCHISSERIES DE LA LYS

Une grève partielle a éclaté le 31 mai dans quelques-unes des blanchisseries situées sur les bords de la Lys, territoire de Sailly et territoire de Steenwerck.

A Sailly, existent trois usines, celles de Henri et Georges Barbry ; Barbry-Wattelle ; Deweisse fils ; elle comprennent chacune une vingtaine d'ouvriers.

A la Croix du Bac, commune de Steenwerck, il y a la blanchisserie Barbry frères, et celle de Mme Veuve Barbry, l'une avec 20 ouvriers, l'autre 27.

Les ouvriers des usines Barbry-Wattelle et Deweine fils, à Sailly, ont déclenché le mouvement lundi matin en s'abstenant de reprendre le travail. Ils se sont dirigés dans la matinée, vers la Croix du Bac, afin de débaucher le personnel des autres blanchisseries. Au déjeuner, les ouvriers de la maison Barbry frères, suivirent le mouvement et abandonnèrent le travail ; ceux de la maison Veuve Barbry, résistèrent aux sollicitations des grévistes.

La cause de la grève réside dans une contestation relative aux salaires. Les ouvriers qui font 10 heures de travail par jour gagnent 2 fr. 15 à l'heure ; ils demandent un salaire de 2 fr. 40 et les patrons consentent 2 fr. 25.

Les prétentions des ouvriers sont loin, comme on le voit, d'être exagérées ; il faut donc souhaiter qu'ils obtiennent bien vite satisfaction.

LA LIQUIDATION DE LA BANQUE PETYT

Dans la salle d'audience du Tribunal de Commerce de Dunkerque, s'est tenue hier, à 14 heures, la réunion des créanciers par les lettres A B C et D.

Entouré de MM. Isoré, liquidateur et Duclos, contrôleur, M. Catrice, juge commissaire, présidait.

Les personnes qui n'avaient pas encore déposé leur bordereau furent invitées à se retirer et on les prévint qu'elles seraient convoquées ultérieurement.

M. Isoré insista près des créanciers pour que ceux-ci se fissent représenter afin d'éviter tous dérangements. Il suffira de donner à leur mandataire un pouvoir sous seing privé enregistré.

Quelques protestations furent formulées par des créanciers qui n'avaient pas encore reçu de bordereau, mais les protestataires eurent vite compris combien les services de comptabilité pouvaient être surchargés.

Environ deux cents personnes assistaient à cette première réunion.

Aujourd'hui, les créanciers dont les noms commencent à la lettre E jusqu'à O, seront reçus.

Il est bon d'ajouter que ceux qui ne seraient pas en possession de leur bordereau, n'ont point besoin de se présenter.

DEUX AVIONS PERDUS AU-DESSUS DE LA MANCHE

Dans la matinée de mardi, le bruit courait à Boulogne que des avions de transport, l'un anglais, marqué G. E. B. M. allant de Londres à Paris ; l'autre français, un Bréguet, se rendant en Grande Bretagne, devaient se trouver en danger au-dessus du Détroit, en raison de la tempête.

Le remorqueur de la Chambre de Commerce « La Morinie », des remorqueurs calaisiens, ont exploré au large sans rencontrer les avions signalés. Le « Bréguet » duquel le pilote effectuait la première traversée aurait été aperçu pour la dernière fois, dans la direction nord-ouest d'Alprecht.

Des chalutiers boulonnais, qui, sur les lieux de pêche, avaient également été alertés, n'ont rien aperçu.

Dans l'après-midi d'hier, mardi, les Aérodromes de Croydon et du Bourget étaient encore sans nouvelle des avions. On espère toutefois qu'ils ont pu atterrir.

La mer s'est tant soit peu calmée.

18.000 KILOS DE SAVON, VOLÉS

Un vol important a été commis au préjudice de l'autorité militaire de Marseille. 18.000 kilos de savon, d'une valeur de 80.000 francs, déposés dans les magasins des subsistances au bas fort Saint-Nicolas, ont été enlevés à l'aide de deux camions automobiles.

HUIT PERSONNES BRULÉES VIVES DANS UN INCENDIE

Une dépêche de New-York annonce qu'un feu d'une extrême violence s'est déclaré dans un hôtel de Brooklyn. Les travaux de secours ont été empêchés par la hauteur des flammes. Huit personnes ont été brûlées vives. On est sans nouvelles de six autres voyageurs, dont on recherche les corps parmi les décombres.

Au Conseil de Guerre de la première région

AUDIENCE DU 1er JUIN

Refus d'obéissance. — Le soldat Roger Mangé, du 43e R. I., ayant refusé d'obéir à un sergent, est condamné à 4 mois de prison avec sursis.

Un insoumis. — Dix mois de prison avec sursis à Henri Balavoine, du recrutement de Béthune, pour insoumission.

Un sous officier voleur. — Le sergent Ernest Remlob, du 509e R. C. A. était poursuivi pour abus de confiance et vol d'effets militaires. Il récolte un an de prison avec sursis.

Situation très inquiétante en Egypte

Le « Daily Mail » croit savoir que le principal sujet des délibérations du conseil qu'a tenu, la nuit dernière, le cabinet anglais, est la situation en Egypte.

On confirme cependant que Zaghloul pacha a l'intention de prendre le pouvoir, malgré que l'entretien qu'il a eu avec lord Lloyd ait été peu satisfaisant.

Le « Morning Post » imprime, en gros caractère, que la situation est grave en Egypte et qu'il suffirait d'une étincelle pour y mettre l'incendie.

UN INDIVIDU TENTA D'EXPORTER UN MILLION DE FRANCS EN ITALIE

La police Marseillaise s'efforce actuellement d'éclaircir une affaire qui paraît mystérieuse.

Le samedi 21 mai, un individu se présentait à la Trésorerie générale, rue Grignan, et demandait le remboursement de 600.000 francs de Bons de la Défense.

Vu l'importance de la Somme, on procéda à la vérification des titres qui finalement furent trouvés authentiques et les fonds furent versés.

Le lundi, ce même individu, qui avait dit se nommer Agostini Parodi, se présentait dans une banque et demandait à verser 1 million de francs à transférer en lire à son compte en Italie. Mais on constata que son passeport, délivré par le Consulat Italien, de Barcelone, avait été gratté.

La police fut prévenue et Arodi et sa femme furent arrêtés.

On perquisitionna ; la femme Parodi avait sous ses vêtements une somme de 480.000 fr. en billets de mille francs. Lui, était porteur de 335.000 francs.

Questionné sur la provenance de ces fonds, Parodi raconta des histoires très embrouillées. Finalement on apprit qu'il était l'objet d'un mandat d'arrêt pour banqueroute frauduleuse.

Parodi et sa femme sont donc gardés à la disposition de la justice pour usage de faux passeports et tentative d'exportation de monnaie française.

LE VOYAGE DE M. DOUMERGUE EN ANGLETERRE

Le paquebot qui transportera le Président de la République, de Calais à Douvres, lors du voyage que fera ce mois-ci le chef de l'Etat en Angleterre, sera convoyé par les torpilleurs « Simoun » et « Chacal ».

UNE AUGMENTATION DE SALAIRES AUX OUVRIERS DE LA CONSTRUCTION MÉCANIQUE

On mande de Bruxelles que la Commission mixte de l'industrie de la construction mécanique a décidé d'accorder aux ouvriers une augmentation de salaires immédiate de 5 %.

LA FÉDÉRATION NATIONALE DE POLICE TIENDRA SON CONGRÈS A SAINT-ETIENNE

Le Congrès de la Fédération Nationale de Police de France et des Colonies se tiendra à Saint-Etienne, les 9, 10, 11 et 12 juin.

LA FRONTIÈRE DE L'IRAK ACCEPTÉE PAR LA TURQUIE

Selon une dépêche de Constantinople aux journaux londoniens, la Turquie a accepté la frontière de l'Irak fixée par la conférence de Bruxelles.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

DES CHEVRONS TROUVENT PRENEUR

Il se trouve dans le monde, des gens à qui tout fait envie. C'est ainsi que M. Pierre-Marie-Jules, sans profession, demeurant à Roubaix, rue des Fleurs, 51, est venu déclarer à la police que, du 29 mai, à 19 h., au 31, vers 8 heures, des inconnus se seraient emparés de dix ou douze chevrons déposés à l'extérieur d'une maison en construction, située boulevard Lacordaire, à Roubaix.

Le montant du vol est estimé 150 francs environ. Comme les malandrins ont négligé de laisser leur adresse, la police les recherche.

TOUJOURS LE SENS UNIQUE

La police a verbalisé hier, contre trois personnes négligeant d'observer les arrêtés relatifs au sens unique, ce sont : H. B., 26 ans, ingénieur, demeurant à Lille, square Dutilleul ; D. R., 18 ans, ébéniste, demeurant à Croix rue de Thionville ; D. C., 15 ans, coursier, demeurant à Roubaix, rue Neuve. Le vélo de ce dernier était, de plus, dépourvu de plaque d'identité.

ACCIDENT DANS UNE USINE

M. Andriani Giovanni, 39 ans, de nationalité italienne et demeurant à Mouscron (Belgique) 6, rue de France, est tombé au cours de son travail de manutentionnaire, à l'usine Lepoutre, rue de la Redoute, à Roubaix. Quoique atteint de plaies multiples sur le corps, l'état du blessé, qui a reçu les soins de M. le docteur Battenghien, n'inspire heureusement pas d'inquiétudes pour le moment. Le blessé a été admis à l'hôpital de la Fraternité, à Roubaix.

Bock Meyerbeer PUR .... ORGE

A LA MUTUELLE NADAUD

Les Commissions Administratives et de contrôle se sont réunies le samedi 20 mai pour examiner la situation des quatre premiers mois de l'année 1926.

La situation financière est des plus satisfaisantes. La proportion de malades et de décès est en diminution sur la même période de l'année dernière.

Il a été enregistré 18 nouvelles adhésions dans la première quinzaine de mai.

MM. Paul Laine et Edmond Pattyn ont accepté de faire partie de l'Administration et feront en même temps un stage à la Commission de contrôle en attendant la ratification de l'assemblée générale.

MM. Tavernier, Victor Salmon et Edmond Pattyn sont désignés comme délégués officiel de la Société au Congrès de Dunkerque, les 3 et 4 juillet 1926.

Les Commissions font appel aux sociétaires pour se grouper nombreux autour de la bannière de la Mutuelle Nadaud qui participera au cortège. A cet effet, toutes les personnes désireuses d'assister au Congrès sont priées d'envoyer leur adhésion au siège, 50, Boulevard de Strasbourg, avant le 10 juin prochain. Des trains spéciaux seront organisés.

Il est rappelé que les bureaux sont ouverts tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures 30 et que les adhésions peuvent y être adressées pour les hommes de 14 à 45 ans et pour les femmes de 14 à 40 ans.

Les Commissions se réuniront à nouveau le samedi 5 juin à 7 h. 30.

LA FÊTE DES AMICALES LAIQUES DE CAMBRAI

Le Bureau de la Fédération des Amicales laïques de Roubaix a l'honneur de faire connaître que la remise des tickets de chemin de fer pour le voyage à Cambrai, aura lieu vendredi prochain 4 juin, à partir de 18 heures 30, dans la salle de Tir du Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace, sur présentation de la carte bleue remise lors de l'inscription et réservée aux Amicalistes de Roubaix.

Les Amicalistes inscrits au sein de leur Association et non en possession de la carte bleue, auront à retirer leur ticket et leur carte, dès samedi, au lieu où il a été procédé à l'inscription.

La carte bleue servira également pour le service d'ordre dans le train et devra être présentée à toute réquisition, tant à l'aller qu'au retour. Les excursionnistes sont priés de se conformer rigoureusement au numéro de compartiment porté sur leur carte.

Départ du train de Roubaix, à 11 heures 20 ; retour à Roubaix vers 19 h. 30.

Si vous avez une hernie
Ne laissez pas échapper cette offre

Les lecteurs atteints de hernie sont informés qu'un Médecin de Paris, le Docteur LIVET-GARIGUE, spécialiste-herniaire, a expérimenté une découverte permettant de combattre cette infirmité sans obliger les herniaux à supporter la gêne habituelle des bandages ou à se faire opérer. Afin que tous les lecteurs puissent apprécier les grands avantages de cette découverte, un exposé complet de cette importante méthode sera expédié gratuitement et franco, discrètement emballé, aux lecteurs qui enverront cette semaine leur nom et leur adresse à l'INSTITUT ORTHOPÉDIQUE DE PARIS (Division 83), rue Eugène-Carrière, 7 bis, à Paris. Cela ne coûte rien et n'engage à rien. Si vous avez une hernie, dans votre intérêt, profitez de cette offre et écrivez aujourd'hui même.

Avis aux Dames
Le coton perlé « AU P'TIT QUINQUIN » se vend HUIT francs le quart à la
Manuf. M. COMBLE, C. DEHERRIPON et Cie, 145, Rue d'Artois, 145, à LILLE
11000

COURS ESPERANTO

Ce soir, mercredi 2 juin, au Cercle Fratigo, 106, Boulevard de Belfort, réunion et cours, à partir de 19 heures.

MOTO-CLUB DU NORD DE LA FRANCE

Le Moto Club du Nord organise le Dimanche 13 Juin, une excursion avec pique-nique dans la forêt champêtre dotée de jolis prix ; ysera organisée par la Section Calaisienne du Club.

Départ de Roubaix, Monument aux Morts, vers 8 heures. Jonction à Lille avec le groupe Lillois, rueNationale, en face de la Brasserie Flamande.

1re étape : Roubaix-Armentières, 27 klm. ; 2e étape : Armentières-Hazebrouck, 26 klm. ; 3e étape : Hazebrouck-Clairmarais, 22 klm.

Retour. — Départ de Clairmarais vers 5 heures. Allure accessible à tous et tombola.

LE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Il est rappelé, que le concours de géographie, se tiendra, pour Roubaix, dans deux salles de l'école municipale de filles de la rue Saint-Vincent de Paul, le jeudi 3 juin courant, de huit heures du matin à midi.

Delespaul-Havez
CHOCOLAT Corona A CROQUER
Le Premier apprécié, toujours le Meilleur

ASSOCIATIONDES A. E. DE L'ECOLE N. S. DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES. — Dans sa récente réunion, le Comité a eu le grand plaisir de saluer a nomination de son distingué secrétaire-général, M. Paul Dervaux, au grande de chevalier de la Légion d'honneur.

Le président, M. Florquin, a mis en relief la fructueuse collaboration de M. Dervaux au secrétariat l'impulsion heureuse qu'il a donnée depuis 1920 au groupe Beaux-Arts et à la présidence de la Société des Artistes roubaisiens. Il le félicita chaleureusement d'une distinction méritée par de nombreux titres et surtout par la part active qu'il prit dans l'organisation de l'Exposition des Arts Décoratifs.

M. Paul Dervaux, touché de l'accueil fait à ces paroles de sympathie, fit l'éloge de l'Association et du Comité, où, dans une ambiance amicale, il a toujours trouvé les encouragements utiles pour assumer, sans défaillance, de multiples fonctions. Son activité n'eut d'autre mobile que celui de mettre en évidence le groupement auquel il est heureux et fier d'appartenir.

Le Comité applaudit d'autre part au rappel fait par le Président des distinctions obtenues dans l'ordre de la Légion d'honneur par plusieurs sociétaires, pour leur collaboration à l'Exposition des Arts décoratifs :

M. Edmond Pathy, membre du groupe Beaux-Arts est promu commandeur.

M. Edouard Rasson, membre du Conseil supérieur de l'école, membre honoraire de l'Association, est nommé officier.

MM. Ch. Leborgne, membre du Conseil Supé-

FEUILLETON DU 2 JUIN 1926. — N° 32

Elles concédaient la beauté de ses bijoux ; une grecque de brillants seignant de feux les bandeaux combres, et des flots de perles roulant jusqu'à sa taille, au-dessous de l'unique rang, de fabuleuse grosseur, qui lui encerclait le cou.

Les hommes, pour ne pas s'aliéner leurs compagnes, semblaient ne la regarder que distraitement. Mais, à toute minute, leurs yeux furtifs, rapides, revenaient à l'arrogance excitante de cette figure, à ces regards lourds de songe et de lassitude, à ce corps séché de passion, à cette petite gorgne brune, si haute que le décolleté, bien que peu ouverte, la livrait entièrement.

Son frère, le duc de Stabia, qu'on apercevait dans sa loge, était bien connu des Parisiens. Des personnages de marque s'y montrèrent. On se demandait qui était son amant. Mais un échange imperceptible de coups d'œil et de sourires avec son vis-à-vis Jean XIV, fut, comme par miracle ou par une commotion électrique, constaté par la salle entière. La conclusion en fut instantanément tirée. Maîtresse royale... Oh ! oh ! L'animosité des femmes s'aggrava. Et aussi le désir des hommes. Claudia ne s'inquiétait ni de l'un ni de l'autre. Quand le rideau tomba pour le second entr'acte, elle dit à son frère :

— Tu ne vas pas présenter tes hommages à la comtesse d'Herquancy ?

— Je le dois, n'est-ce pas ? dit-il.

Une appréhension serrait sa gorge. Pourtant, il n'avait guère quitté des yeux, même lorsqu'il semblait regarder ailleurs, Solange, qui se trouvait à côté de son mari, sur le devant d'une première loge, tout près de l'avant-scène royale.

Elle n'attirait pas, comme Claudia, l'attention de toute une salle. A peine paraissait-elle, jolie, dans l'éclat du décor, peu favorable aux visages de finesse et d'expression, tels que le sien. Puis ses traits délicats exhalaient tant de tristesse ! Elle était si pâle, presque blafarde, sous l'implacable lumière, auprès de femmes dont le teint soigneusement travaillé devait braver l'épreuve, et la lui rendait plus sévère par comparaison.

— Vois-tu, Marchino, disait Claudia, je vais te rendre service. Va trouver les d'Herquancy et envoie-moi le comte. J'ai à lui parler. Cela te procurera la chance de rester seul avec ton idole. Elle ne recevra pas de visites en ce moment, car tout le monde se bouscule au foyer, où se promène le roi.

— Ne parle pas ainsi de cette femme, Claudia.

— N'es-tu pas amoureux d'elle ?

— C'est un autre sentiment.

— Encore !... Mais puisque tu l'as trouvée sujette aux faiblesses humaines, profites-en.

— Son cœur est à un autre.

— Bah ! Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort, dit l'Ecclésiaste. C'est la vérité, même en amour. Et tu es plutôt un lion qu'un chien « fratellino ».

— Ne raille pas, ma sœur. La comtesse d'Herquancy croit que j'ai participé à l'assassinat de son amant. Et elle me hait. Moi, j'en souffre. Elle a brisé mon illusion. J'en souffre aussi. L'amour n'est pas entre nous. Mais il y a quelque chose de plus fort peut-être. Je sens que ma destinée tient à la sienne. Tu es trop de notre race, Claudia, pour ne pas être superstitieuse, pour ne pas croire aux pressentiments.

— Va donc me chercher le cocte Maxime, dit Claudia. Tu en meurs d'envie.

Marco se leva et quitta la loge. L'encombrement des couloirs, le flux empressé des spectateurs vers le foyer, sur le passage du roi, ou vers le grand escalier, à chaque marche duquel se tenait un cavalier de la garde, debout, sabré au poing, fières statues vivantes contre le déroulement somptueux des rampes de marbre, ralentirent l'élan de Stabia.

Les yeux des femmes s'animaient en croisant les siens. Malgré sa haute taille, il paraissait d'une telle jeunesse dans l'habit noir, qu'elle s'innocentaient de leurs provocations en s'attendrissant. Sa charmante figure florentine, avec un peu de sauvagerie, les incitait à l'apprivoiser. Mais il ne répondait pas aux œillades. Ses prunelles gardaient l'image de la figure pâle dans cette loge là-bas, et il tremblait de ne plus la trouver, si on le retardait encore...

« Peut-être m'a-t-elle vu sortir, peut-être a-t-elle emmené son mari pour m'éviter... »

Mais non. L'ouvreuse l'ayant annoncé, il entra. S'étant incliné très bas devant Solange, il fit au comte la commission de sa sœur.

— Je voulais aller saluer la princesse, fit Maxime. Mais ma femme ne sortant pas, je ne pouvais la laisser seule. Voulez-vous lui tenir compagnie Stabia ?...

Il les laissa ensemble, et, fiévreusement, courut vers l'avant-scène de Claudia.

Elle lui tendit sa main à baiser de la façon la plus distante, car elle le vit, tout diplomate qu'il était, près de trahir l'effervescence de sentiments refoulés depuis deux heures en face d'elle, et dont il n'était plus maître.

— Attendez d'être à Rome, lui dit-elle avec un sourire peu fait pour le calmer.

— Vous m'affolez, princesse !

— Vous êtes ambassadeur, mon cher ami.

— Comment ?

Il n'osait comprendre.

— Je vous dis que vous êtes ambassadeur de France près le Quirinal. Votre nomination sera signée demain.

— Vous en êtes sûre ?

— J'ai la parole de votre ministre. Et il en coûterait trop à votre gouvernement de ne pas la ratifier.

— Ainsi, vous m'appelez près de vous !

Cri de reconnaissance bien fait pour une femme. Dans cette élévation inattendue, il ne voyait qu'elle, que le bonheur de vivre sous le même ciel, dans la même ville. Effusion sincère. Ce passionné mettait son désir sensuel au-dessus de son ambition. Il l'avait prouvé en compromettant sa carrière pour une maîtresse — [illegible] bien oubliée.

Tandis que Claudia, énigmatique et condescendante, mesurait son pouvoir sur cet esclave de choix — instrument politique, instrument d'amour, instrument de vengeance — une autre scène se passait dans la loge où Solange restait en face de Marco.

Le jeune homme disait :

— Madame, vous souffrez... Je ne suis pour rien dans votre douleur, je vous le jure. Je vous en donne ma parole, la parole d'un Stabia. Vous avez lancé contre moi une accusation terrible...

— Taisez-vous, interrompit-elle sans colère, avec quelque chose de glacé, de morne, qui déconcerta Marco.

— Pourquoi ?... pourquoi ? m'accusiez-vous ? demanda-t-il. Et comme elle ne répondait pas. Était-ce le premier égarement de votre douleur ?...

— Taisez-vous ! reprit-elle plus impérieusement. Je vous défends de parler ainsi.

— Vous me défendez de connaître votre secret. Puis-je l'oublier ?

— Oubliez-le jusqu'à ce qu'il se rappelle à vous, prononça-t-elle.

Elle le regarda droit dans les yeux, toujours avec le même calme, la même douceur, la même force de haine et de profonde résolution.

Le jeune duc sentit que cette âme lui était fermée, plus fermée que la tombe mystérieuse où dormait Pierre Bernal.

Mme d'Herquancy ne lui reprochait plus rien. Il ne saurait ni jusqu'à quel point elle le croyait coupable ni si elle songeait au pardon ou à la vengeance, ni s'il comptait seulement pour elle. Elle dédaignait même de s'assurer qu'il se tairait sur leur rencontre dans la chambre du mort, et n'avait pas la préoccupation de ce qu'il en pensait. Fallait-il qu'elle l'eût écarté de son chemin pour ne pas éprouver le besoin de s'expliquer devant lui ! Une femme qui, dans des circonstances pareilles, trouvant un confident forcé, ne se sert pas du périlleux avantage, ne se met pas en scène, n'arrange pas son rôle, — redoutable fierté !

Marco ouvrait la bouche pour protester encore. Des accents persuasifs montaient de son cœur. Il saurait faire comprendre à Solange quel culte il lui avait voué secrètement, à quelle hauteur la maintenait son respect, avec quelle soumission il accepterait tout d'elle, sauf l'interdiction de se justifier. Elle lui coupa la parole.

— « Que pensez-vous », lui demanda-t-elle, « de Zambelli dans ses danses grecques ? Peut-on imaginer plus de souplesse et d'élégance ? Ses gestes, d'une harmonie merveilleuse, font tomber les plis de ses voiles comme un accord. La musique semble sortir de ses mouvements au lieu de les diriger. N'est-ce pas votre impression ? »

Il ne put répondre. Mais, sans lui laisser aucun biais pour reprendre le thème tragique, elle continua ses commentaires sur la soirée.

Des sonneries électriques coururent à travers les galeries. La salle commença de se remplir. Puis, comme, tout à coup, le roi paru dans son avant-scène, les retardataires effarés se précipitèrent vers leurs places, avec des glissements, des pas étouffés, des portes retenues, une mimique de détournement confusion.

(A suivre)